



**FR**

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE 4**

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel 2023 en faveur de la République du Bénin

**Document d'action « Mesures de soutien au partenariat entre l'Union européenne et la République du Bénin »**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1.Intitulé CRIS/OPSY</b> <b>Acte de base</b>	Mesures de soutien au partenariat entre l'Union européenne et la République du Bénin ACT-61776 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative "Team Europe"</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable <input type="checkbox"/> En soutien à une initiative Team Europe (inter alia)
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée au Bénin
<b>4. Document de programmation</b>	Programme Indicatif Pluriannuel (PIP 2021-2027) pour le Bénin
<b>5.Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b>	En tant que mesures d'appui, les actions contribuent à l'ensemble des priorités et résultats du Programme Indicatif Pluriannuel (PIP 2021-2027) pour le Bénin
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	Secteurs prioritaires: Éducation, Communication, Gouvernement & Société Civile, Infrastructures, diplomatie économique
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD 17 – « Partenariats pour la réalisation des objectifs »

<b>8 a) Code (s) CAD</b>	43010 Aide plurisectorielle 85% 22010 Politique des communications et gestion administrative 15 %			
<b>8 b) Principal canal de distribution@</b>	10000 Gouvernement du donneur			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Éducation			
<b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif politique général @</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement@	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe@	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées@	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Biodiversité@	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification@	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique@	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique@	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11. Marqueurs internes et Tags :</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Transformation numérique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/
	Connectivité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	connectivité numérique énergie transports santé éducation et recherche	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): 14.020120 Coût total estimé: 3 300 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 3 300 000 EUR			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				
<b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b>	<b>Gestion directe</b> par : - Subventions - Marchés publics			

## 1.2 Résumé de l'Action

<p>La présente action facilite l'appui au partenariat entre le Bénin et l'Union européenne. Elle soutient les politiques phares de l'UE et la mise en œuvre de la programmation de l'UE au Bénin pour la période 2024-2027. Elle comprend notamment un ensemble de mesures de soutien pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appui opérationnel et le suivi de la programmation via un instrument transversal qui contribue à l'amélioration de l'efficacité de l'aide.</li> <li>- La mise en œuvre de la communication stratégique de l'Union européenne au Bénin.</li> <li>- Le renforcement de la diplomatie économique.</li> </ul> <p>Un résultat attendu concerne la structuration de la communication stratégique externe pour valoriser le partenariat avec le Bénin avec la création d'un espace de dialogue pour renforcer les liens qui rapprochent le Bénin et l'UE autour de valeurs partagées. Ce volet consolidera la position de l'UE en tant que partenaire de long terme du Bénin notamment dans la mise en œuvre du Global Gateway.</p> <p>Un autre résultat concerne la qualité de la mise en œuvre de la programmation, ciblant les phases principales de la mise en œuvre des projets dans un cadre coordonné avec les États membres de l'UE et le gouvernement béninois.</p> <p>Enfin, le volet diplomatie économique confirmera la place de premier rang de l'UE comme partenaire économique du Bénin.</p> <p>Cette action, mise en œuvre au travers de contrats de service et de subventions, contribuera à l'ODD 17 «partenariats pour la réalisation des objectifs».</p>
--

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

<p>Le Bénin est un pays à faible développement avec des potentialités sous-exploitées. Selon le dernier rapport sur l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD, le Bénin occupe le 158ème rang sur 189 (2021). En 2019, à peu près 49,5 % des 11,5 millions d'habitants du pays vivaient en dessous du seuil de pauvreté.</p>
---

Sur le plan politique, les réformes récentes ont renforcé la stabilité politique du pays tout en limitant la représentativité des institutions mais les élections législatives du 8 janvier ont été saluées pour leur caractère inclusif et pacifique. La situation générale des droits de l'homme reste fragile avec un espace d'exercice des libertés civiles étroit.

Du point de vue économique, le Bénin, pourtant fortement dépendant du secteur agricole et du commerce de réexportation vers le Nigéria, a mieux résisté que ses voisins aux chocs externes des dernières années avec une inflation maîtrisée et des perspectives de croissance prometteuses. La formalisation de l'économie, la formation professionnelle et l'emploi des jeunes restent des défis importants. La transition énergétique, placée au cœur de la stratégie de développement économique et social du Bénin, sera clé pour un développement durable et inclusif.

Sur le plan financier, le Bénin est très bien perçu sur le marché international et régional. Le FMI a approuvé en juillet 2022 un programme d'un montant de 638 millions de dollars qui vise à aider le Bénin à répondre à des besoins urgents de financement.

Malgré ce contexte économique positif, la situation sociale du pays reste fragile et les inégalités se résorbent peu ce qui a amené le Président Talon à mettre les questions sociales au cœur de son deuxième mandat. Les zones rurales et les départements du Nord sont plus touchés que le reste du territoire national et malgré une volonté politique et des progrès concernant la situation des femmes, le Bénin reste en retard pour l'éducation ou la santé. Ces enjeux prennent plus d'importance si on considère la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord du pays.

## 2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes :

Cette action se compose d'un ensemble de mesures de soutien au partenariat entre l'UE et la République du Bénin pour la période 2024-2027 comprenant notamment des volets de communication stratégique, facilité technique et diplomatie économique.

Ces mesures permettront de répondre de manière rapide et flexible à des demandes ponctuelles à certaines des problématiques qui n'ont pas été programmées mais qui s'inscrivent dans les priorités de coopération.

Elles permettront ainsi de soutenir efficacement la formulation de nouveaux programmes, d'appuyer la réalisation de certains objectifs du Global Gateway et du plan d'investissement extérieur européen, et de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'événements, formations, études ou expertise-conseil dans des domaines prioritaires, ce qui est très apprécié par les autorités béninoises et autres institutions.

Au Bénin, l'Union européenne capitalise sur de bons indicateurs de notoriété (cf. enquête 2021) mais doit rester proactive pour :

- faire face à un environnement changeant où s'exerce diverses influences ;
- améliorer la communication envers les jeunes ;
- renforcer l'esprit « Equipe Europe » en matière de communication pour non seulement associer les Etats-membres mais construire des logiques et des activités communes ;
- bâtir une communication véritablement stratégique pour positionner l'UE comme un partenaire de choix du Bénin ;
- renforcer la reconnaissance de son action de coopération, notamment dans le cadre des Team Europe Initiatives et de Global Gateway.

Cette action permettra dans son ensemble de consolider la position de l'UE en tant que partenaire du Bénin.

Le volet **communication stratégique** permettra de renforcer le partenariat entre le Bénin et l'UE entre autres à travers une campagne de communication sur des priorités établies au niveau de la Délégation notamment dans la mise en œuvre du Global Gateway.

Le volet **facilité technique** permettra de soutenir la mise en œuvre de la politique de coopération au financement des études, actions d'information et assistance technique nécessaire.

Le volet **diplomatie économique** aura l'objectif de renforcer l'UE comme un partenaire économique de premier plan au Bénin.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Les principales parties prenantes à couvrir par l'action sont: la Délégation de l'UE, les États membres présents au Bénin, les autorités (en particulier l'Unité de Gestion du Cadre de Partenariat avec l'Union européenne, UG-CPUE), les autorités locales, les organisations de la société civile, les autorités académiques, les centres d'études, les relais de communication, et la population.

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cet instrument est de donner une dimension stratégique au partenariat entre l'UE et le Bénin.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

OS1 : Renforcement de la coopération UE-Bénin au travers de mesures d'accompagnement dans les domaines prioritaires du programme indicatif pluriannuel pour la période 2024-2027.

OS2 : Etablissement de l'UE comme un partenaire économique de premier plan au Bénin.

OS3 : Développement de l'image positive de l'UE et une meilleure compréhension de son action extérieure.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

P 1.1 Facilitation de l'identification, de la préparation et du suivi, de l'évaluation et de l'audit de projets dans le cadre de la programmation 2024-2027 (facilité de coopération technique) en accord avec les priorités du Global Gateway et les domaines prioritaires du programme indicatif pluriannuel pour la période 2024-2027.

P.2.1 Promotion d'un cadre de dialogue public-privé autour de l'amélioration du climat des affaires afin de mobiliser des ressources financières privées internes et d'attirer des investissements externes pour le développement du pays.

P 3.1 Amélioration de la reconnaissance publique du partenariat UE-Bénin à travers une communication stratégique.

#### 3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1:

- Réalisation d'études,
- Préparation et exécution d'évènements, formations, fournitures/travaux mineurs et autres activités ponctuelles liées aux priorités de coopération entre le Bénin et l'UE.  
Réalisation d'évaluations et d'audits en tant que de besoin sur les actions engagées dans le cadre du programme indicatif pluriannuel pour la période 2021-2027

Activités liées au produit 2.1:

- Facilitation pour la structuration et la tenue régulière du dialogue public-privé au Bénin.
- Contribution aux campagnes portant sur le climat d'investissement et la facilitation de échanges.
- Conduite des activités relatives à la diplomatie économique européenne.
- Organisation de conférences, séminaires, séances de formation et information, réunions, rencontres avec les organisations du secteur privé et avec des opérateurs économiques béninois et européens.
- Identification des initiatives bancables dans le cadre du EFSD+ et du Global Gateway.
- Appui aux activités relatives à la consolidation de l'infrastructure qualité béninoise (normalisation, certification, accréditation, évaluation de la conformité et métrologie).
- Appui aux activités relatives à l'appui au secteur privé en faisant le lien avec la formation professionnelle et l'insertion des jeunes dans le marché de travail.
- Communication et diffusion adéquate de ces actions par les médias et à travers les réseaux sociaux.

#### Activités liées au produit 3.1:

- Organisations de campagnes de communication en lien avec la stratégie de communication de l'UE au Bénin.
- Présence renforcée et diffusion adéquate des actions de communication par les médias et à travers les réseaux sociaux les plus utilisés au Bénin (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube).
- Intégration systématique des messages clefs de la stratégie de communication dans tous les supports de communication.
- Suivi et évaluation de l'impact de la stratégie à travers des études de perception et évaluations.

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

**Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)** (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

**Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques** (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire)

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique qu'une attention particulière sera accordée à la dimension genre de l'action en veillant à ce que les femmes et les personnes vulnérables ne soient laissés de côté par les interventions.

#### **Droits de l'homme**

Toutes les opérations soutenues dans le cadre de cette action suivront donc une approche fondée sur les droits de l'homme.

#### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que de manière transversale, l'action veillera au cours de la mise en œuvre à ce qu'aucune des activités ne perpétue pas ou n'exacerbe pas la discrimination, l'exclusion des personnes handicapées, en ligne avec l'approche « ne pas nuire ». De plus, une analyse des besoins des personnes handicapées sera lancée au démarrage de l'action.

#### **Démocratie**

L'action vise à encourager une approche participative et inclusive donnant à chacune des parties prenantes l'opportunité d'exposer ses opinions en toute liberté.

#### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

L'action permettra de couvrir entre autres, des départements du nord du pays, vulnérables face à l'avancée des mouvements djihadiste et autres.

L'action cible la prise de conscience par la population des valeurs et intérêts communs de l'UE et le Bénin, qui sont entre autres le développement durable, les principes de non-discrimination et d'inclusion, ainsi que la préservation de la paix sociale par le maintien de la sécurité et la lutte contre le terrorisme.

#### **Réduction des risques de catastrophes**

Non applicable

#### **Autres considérations, le cas échéant**

Non applicable

### 3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
1 - Environnement externe	Risque 1 : L'environnement sécuritaire au Bénin se détériore.	Moyenne	Haut	Les forces de sécurité maintiennent la stabilité sur le territoire national. Les pratiques politiques maintiennent la paix sociale.
3 – Acteurs et organisation	Risque 2 : Fragmentation du secteur privé en vue de la structuration du dialogue public-privé.	Haute	Moyen	Suivi rapproché du processus pour fédérer des intérêts communs des différentes structures afin d'avoir un dialogue régulier, fluide et franc.
3 – Acteurs et organisation	Risque 3 : Faible volonté du secteur financier local d'investir dans l'économie productive dans une vision mi-terme.	Haute	Haut	Implication active du secteur financier béninois dans la mise en œuvre des activités.
2 – Programmation, processus et système	Risque 4 : Faiblesse des agences de communication et/ou mauvaise connaissance des réalités locales	Moyenne	Haut	Bonne préparation des termes de référence et choix stratégique de la procédure à utiliser

#### Enseignements tirés :

Les principaux enseignements qu'on peut tirer sur base de l'expérience des dernières années sont :

- L'importance d'une communication stratégique consolidée et non plus ad hoc : il s'agit de reprendre la main sur notre communication pour ne plus la remettre dans les mains des partenaires via les lignes budgétaires « communication » ainsi que l'importance d'avoir une bonne synergie SEAE-INTPA s'appuyant sur des budgets solides de part et d'autre.
- La nécessité d'avoir un instrument "facilité de coopération technique" flexible pour appuyer les exercices de programmation, d'identification et de formulation des projets ainsi que de pouvoir répondre à des besoins ponctuels.
- Le secteur public béninois a pris conscience de l'importance du secteur privé pour le développement économique et la dynamique de collaboration se met en place progressivement entre les autorités et les opérateurs économiques. Il est donc question de faire le lien entre l'appui au secteur privé et la structuration du dialogue public-privé autour de l'amélioration de l'environnement des affaires.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente à cette action est focalisée sur le partenariat UE-Bénin. L'action permettra à l'UE de structurer la communication externe de l'UE et des États membres au Bénin pour une visibilité accrue de leurs interventions et la mise en place d'un espace de dialogue autour de valeurs communes entre l'UE et le Bénin (communication stratégique).

Cette action permettra aussi de faciliter l'identification, la préparation et le suivi de projets dans le cadre de la programmation conjointe 2024-2027 (facilité de coopération technique) et renforcer la diplomatie économique.

En finançant des activités d'information et visibilité sur

i) les politiques et priorités clés via des campagnes opportunes et des initiatives de communication stratégique

ii) le renforcement des relations bilatérales/multilatérales en s'engageant sur le long terme avec des publics et des partenaires clés pour instaurer la confiance, favoriser les contacts interpersonnels, développer et mobiliser des réseaux via des actions de diplomatie publique

iii) la lutte contre la désinformation et la manipulation de l'information et renforcer la résilience de l'environnement de l'information via des initiatives dédiées, la DUE entend améliorer la visibilité de l'UE, de ses interventions y compris avec les Etats membres, et de ses valeurs auprès du public et des partenaires. Elle entend également renforcer la confiance et la compréhension mutuelle entre l'UE et les citoyens béninois et combattre la désinformation (*fake news*).

Les activités de communication pourront s'appuyer sur plusieurs vecteurs de transmission (réseaux sociaux, radio communautaires, bandes dessinées, dessin animés, web forum, relations presse, sponsoring, publicité, édition magazine, etc.) et pourront prendre plusieurs formes (campagnes de sensibilisation, concours, expositions, caravanes, salons et foires, relations publiques événementielles, parrainages, formation des journalistes, événements artistiques et culturels etc.). Ces activités cibleront la population au sens large en incluant des contenus traduits dans différentes langues locales pour toucher au mieux le public et maximiser la circulation et la compréhension des messages clés.

Cette action contribuera à l'ODD 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs ».

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Compte tenu de la nature de cette action, une matrice de cadre logique n'est pas requise au niveau de l'action.

## 4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le Bénin.

### 4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 3 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats concernés.

### 4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable

### 4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE .

#### 4.4.1 Gestion directe (Subventions)

Subventions (gestion directe)

a) **Objet de la(des) subvention(s)**

Pour mettre en œuvre l'OS2 et plus concrètement les activités liées au produit 2.1, des subventions pourront être octroyées aux entités représentatives du secteur privé au Bénin.

**b) Type de demandeurs visés**

Organisations représentatives du secteur privé présentes au Bénin.

4.4.2 Gestion directe (Marchés publics)

Une partie de l'OS1 et de l'OS3 et particulièrement les produits 1.1 et 3.1 seront mis en œuvre à travers des marchés publics.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

<b>Composantes budgétaires indicatives</b>	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>
<b>Produit 1 Facilité de coopération technique</b>	<b>2 000 000</b>
Gestion directe – (Passation de marché)– cf section 4.4.2	2 000 000
<b>Produit 2 : Diplomatie Economique</b>	<b>800 000</b>
Subvention (gestion directe) – cf section 4.4.1	800 000
<b>Produit 3 : Communication Stratégique</b>	<b>500 000</b>
Gestion directe (Passation de marchés) cf section 4.4.2	500 000
<b>Subventions</b> – enveloppe totale de la section 4.4.1	800 000
<b>Marchés publics</b> – enveloppe totale de la section 4.4.2	2 500 000
<b>Total</b>	<b>3 300 000</b>

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

N/A

5 MESURE DE LA PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de

l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## 5.2 Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, des évaluations à mi-parcours, finale(s) et ex-post pourront être effectuée(s) pour une de ses composantes par des consultants indépendants.

L'évaluation finale ou ex-post sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que qu'il s'agit de mesures de soutien novatrices pour la programmation conjointe, la communication stratégique et la diplomatie économique.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

## 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

# 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée. Conformément au document «Communiquer et accroître la visibilité de l'UE – Orientations relatives aux actions extérieures», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union. Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme :

<b>Niveau Action (appui budgétaire, financement mixte)</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette action